Bureau Veritas Exploitation SAS
LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN
MERCIER AUTO
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE HYSTER H7.00XL N° F006A10672X N° 10672X

AVEC ECART

Intervention du 08/09/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO

Lieu d'intervention :
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 20481430
Référence du rapport : 20481430/2.88.2.R
Rédigé le : 08/09/2025
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE : 1

Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON
Marque: HYSTER Type: H7.00XL n°série: F006A10672X n°interne: 10672X

Avis général : **Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des défectuosités ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE

N° interne : 10672X
Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : HYSTER
Type : H7.00XL
N° de série : F006A10672X
Année de mise en service : 2000
Année de fabrication : 2000

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
9.2- Dispositifs de préhension	**Remplacer les bras de fourche dont la différence de hauteur entre les deux extrémités est supérieure à 3 % de la longueur de la partie horizontale. (soudure sur la fourche droite pour compenser l'écart)** *Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt* *Code Obs. : CD/080925/165526/0* *Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
9.4b- Suspentes chaines	**Régler la tension des chaînes de levage.** *Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt* *Code Obs. : CD/080925/165357/0* *Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques	**Remédier aux fuites hydrauliques du vérin de levage gauche** *Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt* *Code Obs. : CD/080925/165425/0* *Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
1.1- Accès à la cabine, au poste de conduite	**Remettre en place les portes** *Code Obs. : CD/080925/164818/0* *Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
3.8- Guidages - galets - butées - chariot - patin	**Vous assurer auprès du constructeur du caractère admissible des jeux constatés sur l'appareil.** *Code Obs. : CD/080925/170145/0* *Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
4.4- Organes de roulement	**Remplacer les bandages déteriorés** *Code Obs. : CD/080925/164546/0* *Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option Data View

Aucune image disponible

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
6.2a- Gyrophare	**Remettre en état le gyrophare.**
Code Obs. : CD/080925/164744/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
6.2b- Eclairage de signalisation (code de la route)	**Remettre en état les feux de signalisation**
Code Obs. : CD/080925/164751/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
6.2c- Phare(s) de travail	**Remettre en état les feux de travail**
Code Obs. : CD/080925/164758/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
7.7b- Siège	**Remettre en état le siège conducteur.**
Code Obs. : CD/080925/164916/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
7.7b- Siège	**Remettre en état les accoudoirs.**
Code Obs. : CD/080925/164937/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
7.8a- Vitrages	**Nettoyer ou remplacer la vitre de toit (visibilité nulle).**
Code Obs. : CD/080925/165103/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
7.8a- Vitrages	**Remplacer la vitre fissurée.**
Code Obs. : CD/080925/165042/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
7.8a- Vitrages	**Replacer le vitre arrière manquante**
Code Obs. : CD/080925/165018/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
7.8b- Essuie-glace	**Remettre en état les essuie-glaces.**
Code Obs. : CD/080925/165133/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
8.5- Identification des organes de service	**Identifier les commandes des organes de service.**
Code Obs. : CD/080925/165311/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU

Copyright BUREAU VERITAS

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
8.7a- Avertisseur sonore	**Assurer le fonctionnement de l'avertisseur sonore de recul.**
Code Obs. : CD/080925/165249/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques	**Régler la course des vérins de levage de manière à ce qu'ils entrent en butée simultanément.**
Code Obs. : CD/080925/165638/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques	**Remédier aux fuites hydrauliques des vérin d'inclinaison du mat.**
Code Obs. : CD/080925/165658/0	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU
12- Charges et essais	**Les essais n'ont pas été effectués. Il conviendra d'effectuer les essais avec la charge correspondante à la CMU avant toute utilisation de l'appareil.**
Code Obs. : CD/080925/164456/1	*Date de 1er signalement : 08/09/2025* NOUVEAU

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : F006A10672X
	Marque : HYSTER	N° interne : 10672X

	Type : H7.00XL	
	Année de mise en service : 2000 Année de fabrication : 2000	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : MERCIER MOUSCRON	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

Avis général : **Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des défectuosités ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) :	**Hydraulique, Thermique**	Carburant :	**Gazole**
Ensemble d'élevation :	**mât double**	Tablier :	**à déplacement latéral**
Compteur horaire :	**2250**	Marquage Constructeur :	**CE**

Avertisseur(s)

Sonore(s) :	**Recul**

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) :	**6470**	à hauteur de levage (m) :	**4.4**

Équipements

Désignation :	**Bras de fourche**	Vérifié :	**Oui**

Capacité (kg) :	**4000**	Distance (mm) :	**600**
Nombre :	**2**		

Données géométriques bras de fourche

Longueur (mm) :	**1702**	Largeur (mm) :	**150**
Epaisseur (mm) :	**60**		

Suspentes

Suspentes

Nature :	**CHAINE**	Désignation :	**LEVAGE**
Types :	**A MAILLE JOINTIVE**		

Caractéristiques

Pas (mm) :	**25.4**	Type :	**6X6**

Nombre de suspentes :	**2**	Mouflage (Nb. BRINS) :	**1**

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante :	**Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Essais :	**Essais non effectués. voir action à entreprendre.**

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : F006A10672X
	Marque : HYSTER	N° interne : 10672X

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : F006A10672X
	Marque : HYSTER	N° interne : 10672X

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques
Équipements
Suspentes
Appareil de mesure utilisé
A Aspects documentaires
- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon
- A.11 Identification de l'accessoire
- A.14 Notice d'instructions
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement
1 Accès installes à demeure
- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite

3 Charpente
- 3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
- 3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin
- 3.10 Mât
- 3.11 Tablier, butées

4 Châssis
- 4.4 Organes de roulement
- 4.5 Ossature - Contrepoids

5 Source d'énergie
- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations

6 Eclairage incorporé à l'appareil
- 6.2a Gyrophare
- 6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
- 6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite
- 7.2 Constitution, fixations
- 7.5 Protection de l'opérateur (toit de sécurité)
- 7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
- 7.7a Ceinture de sécurité
- 7.7b Siège
- 7.8a Vitrages
- 7.8b Essuie-glace
- 7.8c Rétrovision (miroir, caméra)

8 Organes de service et de manoeuvre
- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore
- 8.7b Avertisseur lumineux

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
- 9.1 Attaches
- 9.2 Dispositifs de préhension
- 9.4b Suspentes chaines
- 9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
- 9.7 Accessoires ou équipements

10 Mécanismes
- 10.1 Limiteur de vitesse
- 10.4 Autres freins
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.12 Freins de stationnement
- 10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité
- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.2 Autres limiteurs de course/hors course

12 Charges et essais
- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10

Information complémentaire à l'attention du client

A - Aspects documentaires > A.1 - Carnet de maintenance

Consultable sur informatique.

A - Aspects documentaires > A.2 - Affichage capacité

CMU abaissée à 6000Kg

Copyright BUREAU VERITAS